

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Dominique tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 5 juillet 2016** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Hugo Mc Dermott, conseiller
Monsieur Jacques Demers, conseiller
Madame Marie-Josée Beauregard, conseillère
Monsieur Jean-François Morin, conseiller
Madame Lise Bachand, conseillère
Monsieur Vincent Perron, conseiller
Monsieur Robert Houle, maire

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Robert Houle.

Est également présente :

Madame Christine Massé, directrice générale et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **CONSEIL :**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 7 juin 2016
 - 4.2 Adoption des comptes à payer
 - 4.3 Nomination directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim
 - 4.4 Réfection rue Daviau - Directive de changement C-02
 - 4.5 Réfection rue Daviau - Réception provisoire et décompte progressif no 2
 - 4.6 Pavage et resurfaçage 9e rang - Réception provisoire des travaux
 - 4.7 Rapiéçage d'asphalte manuel
 - 4.8 MRC - Transport adapté - Engagement relatif à l'inscription des données de limitation et d'équipements d'aide à la mobilité dans le logiciel Cauca
 - 4.9 Service des incendies - Achat et pose d'écussons
5. **LÉGISLATION :**
 - 5.1 Adoption - Règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 2016-307
 - 5.2 Adoption - Règlement de zonage numéro 2016-308
 - 5.3 Adoption - Règlement de lotissement numéro 2016-309
 - 5.4 Adoption - Règlement de construction numéro 2016-310
 - 5.5 Adoption - Règlement concernant les permis et certificats numéro 2016-311

5.6 Adoption - Règlement numéro 2016-312 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation du pouvoir d'autorisation de certaines dépenses

6. SERVICE DE L'URBANISME :

6.1 Rapport du service

7. SERVICE TECHNIQUE :

7.1 Rapport du service des eaux usées

8. CORRESPONDANCE :

8.1 Sommaire de la correspondance

- Députée de Saint-Hyacinthe - Chantal Soucy
- Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
- Commission de la représentation électorale du Québec
- CBVDM - Félicitations aux propriétaires pour respect des bandes riveraines

9. DIVERS

10. LEVÉE DE LA SESSION

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-108

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Hugo Mc Dermott

APPUYÉ DE : le conseiller Jean-François Morin
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

4. CONSEIL :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-109

4.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2016

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal mentionné en rubrique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand

APPUYÉE DE : la conseillère Marie-Josée Beauregard
et résolu à l'unanimité :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2016 tel que rédigé et d'en approuver les signatures.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-110

4.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jacques Demers

APPUYÉ DE : le conseiller Jean-François Morin
et résolu à l'unanimité :

QUE la liste des comptes à payer au 5 juillet 2016 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

- Salaires (semaine 22 à 25) : 38 001,35 \$

Déboursés déjà payés :

- Chèques C00010035 à C00010050 : 18 048,14 \$
- Chèques manuels M0007232 à M0007235 : 1 947,87 \$
- Accès D L1600083 à L1600094 : 137 952,45 \$

Déboursés à payer :

- Chèques C00010051 à C00010055 : annulés
- Chèques C00010056 à C0010114 : 607 216,33 \$

Total : 803 166,14 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-111

4.3. NOMINATION DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, sera en arrêt de travail pour une durée indéterminée;

CONSIDÉRANT QUE madame Louise Goulet, adjointe administrative, est déjà autorisée à signer les chèques au nom de la Municipalité de Saint-Dominique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Hugo Mc Dermott

APPUYÉ DE : la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

DE NOMMER madame Sylvie Viens au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim durant l'absence de la directrice générale et secrétaire-trésorière en poste, selon les conditions mentionnées.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-112

4.4. RÉFECTION RUE DAVIAU - DIRECTIVE DE CHANGEMENT C-02

CONSIDÉRANT QUE lors des travaux de réfection de la rue Daviau, le nouveau trottoir s'est avéré être plus haut que l'entrée cour de la propriété sise au 1098 rue Daviau;

CONSIDÉRANT QU'une directive de changement a été émise à cet effet le 15 juin dernier mais que celle-ci n'a pas été signée puisque la municipalité considère qu'elle n'est pas responsable de cette situation donc n'a pas à assumer les coûts relatifs à la reconstruction de ce trottoir;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : le conseiller Jacques Demers

et résolu à l'unanimité :

DE REFUSER ladite directive de changement C-02.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-113

4.5. RÉFECTION RUE DAVIAU - RÉCEPTION PROVISOIRE ET DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 2

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Kevin Hickey, ingénieur de Services EXP Inc., relativement au paiement du décompte progressif no 2 ainsi qu'à l'acceptation provisoire des travaux de réfection de la rue Daviau;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jacques Demers

APPUYÉ DE : le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement au montant de 171 332,91 \$, taxes incluses, à Groupe AllaireGince Infrastructures Inc., représentant le décompte progressif no. 2, la retenue au montant de 15 426,60 \$ sera payée suite à la réception définitive en 2017, pour les travaux mentionnés au dossier SDOM-00231849), tel que présenté par monsieur Kevin Hickey, ingénieur de Services EXP Inc., en date du 28 juin 2016.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront prises à même les postes budgétaires 22-400-00-721, 22-400-00-743 et financées à même la subvention TECQ.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-114

4.6. PAVAGE ET RESURFACAGE 9E RANG - RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Yves Beaulieu, ingénieur chez Consumaj Inc., relativement aux travaux de pavage et resurfacement du 9e rang (dossier COSJ01-121200-DP;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Vincent Perron
APPUYÉ DE : la conseillère Marie-Josée Beauregard
et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la réception provisoire des travaux et le paiement au montant de 336 997,82 \$, la retenue au montant de 15 426,60 \$ sera payée suite à la réception définitive en 2017, le tout tel que présenté par Yves Beaulieu, ingénieur de Consumaj Inc., en date du 27 juin 2016.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront prises à même les redevances carrières disponibles.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-115

4.7. RAPIÉCAGE D'ASPHALTE MANUEL

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à diverses réparations d'asphalte sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin
APPUYÉ DE : le conseiller Jacques Demers
et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le directeur des travaux publics à procéder à ces travaux pour un montant de 20 000 \$, plus les taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-320-00-625.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-116

4.8. MRC - TRANSPORT ADAPTÉ - ENGAGEMENT RELATIF À L'INSCRIPTION DES DONNÉES DE LIMITATION ET D'ÉQUIPEMENTS D'AIDE À LA MOBILITÉ DANS LE LOGICIEL CAUCA

CONSIDÉRANT QU'il est fortement recommandé aux municipalités de répertorier les personnes ayant une limitation résidant sur leur territoire afin de maximiser les interventions en sécurité incendie et civile;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Maskoutains a accès aux coordonnées des personnes ayant une limitation et utilisant le service de transport adapté offert par cette dernière sur le territoire de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT QUE le service de transport adapté de la MRC des Maskoutains recueillait déjà les données depuis plusieurs années dans le cadre de l'entente de prévention qui existait avec la Ville de Saint-Hyacinthe et qu'il serait souhaitable de poursuivre cette collecte de données pour et au bénéfice de chacune des municipalités du territoire de la MRC des Maskoutains;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jacques Demers

APPUYÉ DE : le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer cette entente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-117

4.9. SERVICE DES INCENDIES - ACHAT ET POSE D'ÉCUSSENS

CONSIDÉRANT la demande du service des incendies à l'effet de procéder à l'achat et la pose d'écussons sur les sacs de transport nouvellement acquis;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de Produits Tan-Ex et d'Antonio Moreau (1984) Ltée à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Vincent Perron

APPUYÉ DE : le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'achat d'écussons auprès de Produits Tan-Ex selon la soumission reçue au montant de 481 \$, plus taxes et la pose d'écussons sur les sacs auprès d'Antonio Moreau (1984) Ltée selon la soumission reçue au montant de 196 \$, plus taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-220-00-650.

ADOPTÉE

5. LÉGISLATION :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-118

5.1. ADOPTION - RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2016-307

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 2016-307 lors de la séance ordinaire tenue le 3 mai 2016;

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2016;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée de consultation publique lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2016;

CONSIDÉRANT la dispense de lecture demandée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, les membres du Conseil ayant tous reçu une copie du règlement dans les délais requis par la Loi.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand

APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 2016-307.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-119

5.2. ADOPTION - RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2016-308

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement de zonage numéro 2016-308 lors de la séance ordinaire tenue le 3 mai 2016;

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2016;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée de consultation publique lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2016;

CONSIDÉRANT la dispense de lecture demandée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, les membres du Conseil ayant tous reçu une copie du règlement dans les délais requis par la Loi.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Vincent Perron

APPUYÉ DE : le conseiller Jacques Demers

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le règlement de zonage numéro 2016-308.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-120

5.3. ADOPTION - RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2016-309

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement de lotissement numéro 2016-309 lors de la séance ordinaire tenue le 3 mai 2016;

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2016;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée de consultation publique lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2016;

CONSIDÉRANT la dispense de lecture demandée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, les membres du Conseil ayant tous reçu une copie du règlement dans les délais requis par la Loi.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Hugo Mc Dermott

APPUYÉ DE : le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le règlement de lotissement numéro 2016-309.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-121

5.4. ADOPTION - RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2016-310

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement de construction numéro 2016-310 lors de la séance ordinaire tenue le 3 mai 2016;

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2016;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée de consultation publique lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2016;

CONSIDÉRANT la dispense de lecture demandée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, les membres du Conseil ayant tous reçu une copie du règlement dans les délais requis par la Loi.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Josée Beauregard

APPUYÉE DE : le conseiller Jacques Demers

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le règlement de construction numéro 2016-310.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-122

5.5. ADOPTION - RÈGLEMENT CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2016-311

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement concernant les permis et certificats numéro 2016-311 lors de la séance ordinaire tenue le 3 mai 2016;

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2016;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée de consultation publique lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2016;

CONSIDÉRANT la dispense de lecture demandée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, les membres du Conseil ayant tous reçu une copie du règlement dans les délais requis par la Loi.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le règlement concernant les permis et certificats numéro 2016-311.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-123

5.6. ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-312 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET LA DÉLÉGATION DU POUVOIR D'AUTORISATION DE CERTAINES DÉPENSES

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2016;

CONSIDÉRANT la dispense de lecture demandée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, les membres du Conseil ayant tous reçu une copie du règlement dans les délais requis par la Loi.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Vincent Perron

APPUYÉ DE : le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le règlement numéro 2016-312 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation du pouvoir d'autorisation de certaines dépenses.

ADOPTÉE

6. SERVICE DE L'URBANISME :

6.1. RAPPORT DU SERVICE

La compilation du mois de juin 2016 est déposée au Conseil.

7. SERVICE TECHNIQUE :

7.1. RAPPORT DU SERVICE DES EAUX USÉES

Le rapport du mois de juin 2016 est déposé au Conseil.

8. CORRESPONDANCE :

8.1. SOMMAIRE DE LA CORRESPONDANCE

Le sommaire de la correspondance du mois de juin 2016 est déposé au Conseil.

9. DIVERS

Aucun sujet n'est discuté à ce point.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-124

10. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour de cette séance ordinaire du Conseil municipal étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : le conseiller Jacques Demers

et résolu à l'unanimité :

DE LEVER cette séance à 20 h 05.

ADOPTÉE

Robert Houle
Maire

Christine Massé
Directrice générale et secrétaire-trésorière